

# CHARTRE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE DE LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE

CAHIER DES CHARGES ET PROGRAMME D'ACTIONS 2022 - 2026

Communautés de Communes des Pyrénées Audoises et du limouxin



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



## Résumé

Ce document regroupe le cahier des charges et le programme d'actions 2022-2026 de la Charte Forestière de la Haute Vallée de l'Aude. Il développe les grands axes du futur programme d'actions et synthétise l'ensemble des informations requises dans le cadre de l'Appel A Projet 16.7. Dans une première partie, nous contextualiserons le territoire de la Haute Vallée de l'Aude sous forme d'une courte introduction. Dans une deuxième partie, nous présenterons la structure du futur programme d'actions, suivit de la présentation des actions. Dans une quatrième partie nous détaillerons les modalités de mise en œuvre du programme d'actions, la gouvernance de la charte et les rôles de l'animateur. Puis pour finir, nous préciserons le calendrier provisoire de mise en œuvre et les financements espérés. Toutes ces parties, mettent en évidence l'intérêt du financement du poste d'animateur de la Charte Forestière sur un territoire dynamique et avec un fort potentiel.

# Sommaire

Résumé	1
Sommaire	2
1. Introduction, contextualisation et définitions	3
LE TERRITOIRE	3
L’HISTORIQUE DES CFT SUR CE TERRITOIRE	5
2. Présentation des enjeux du Programme d’Actions 2022-2026	6
3. Présentation des actions	7
4. Modalités d’animation pour la mise en œuvre du Programme d’Actions	9
GOUVERNANCE	9
ANIMATION	10
5. Calendrier et financements	11
Annexes	12
ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES ACTIONS	12
ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES THEMATIQUES DE L’APPEL A PROJET	14
ANNEXE 3 : SYNTHESE DES INDICATEURS DE SUIVI PAR ACTION	15
ANNEXE 4 : GRAPHIQUE SYNTHETIQUE DU TEMPS PASSE PAR L’ANIMATEUR DE LA CFT	16
ANNEXE 5 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	17
ANNEXE 6 : SYNTHESE DES CRITERES DE SELECTION	18

# 1. Introduction, contextualisation et définitions

## Le territoire

Le territoire de la Haute Vallée de l'Aude est composé de 137 communes. Le périmètre d'intervention couvre les deux Communautés de communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises.

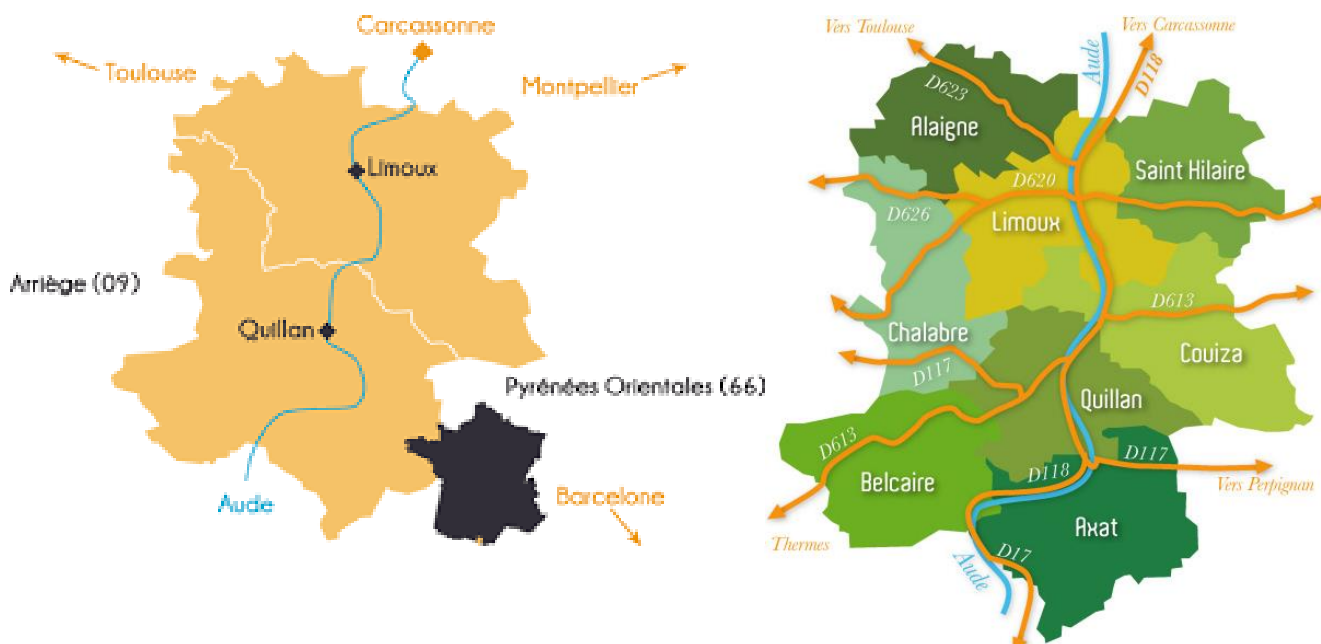
Le périmètre délimitant la Charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude comprend :

Toutes les communes de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises à savoir : Artigues, Aunat, Axat, Belcaire, Belfort-sur-Rébéty, Belvianes-et-Cavirac, Belvis, Bessède-de-Sault, Le Bousquet, Cailla, Campagna-de-Sault, Campagne-sur-Aude, Camurac, Chalabre, Le Clat, Comus, Corbières, Coudons, Counozouls, Courtauly, Escouloubre, Espérasa, Espezel, La Fajolle, Fontanès-de-Sault, Galinagues, Gincla, Ginoles, Granes, Joucou, Marsa, Mazuby, Mérial, Montfort-sur-Boulzane, Montjardin, Nébias, Niort-de-Sault, Puilaurens, Puivert, Peyrefitte-du-Razès, Quillan, Quirbajou, Rivel, Rodome, Roquefeuil, Roquefort-de-Sault, Salvezines, Sonnac-sur-l'Hers, Saint-Benoît, Saint-Ferriol, Saint-Jean-de-Paracol, Saint-Julia-de-Bec, Saint-Just-et-le-Bézu, Saint-Louis-et-Parahou, Saint-Martin-Lys, Sainte-Colombe-sur-Guette, Sainte-Colombe-sur-l'Hers, Tréziers, Val-de-Lambronne, Val-du-Fabry, Villefort ;

Ainsi que toutes les communes de la Communauté de Communes du Limouxin à savoir : Ajac, Aaigne, Alet-les-Bains, Antugnac, Arques, Belcastel-et-Buc, Bellegarde-du-Razès, Belvèze-du-Razès, La Bezole, Bouriège, Bourigeole, Brugairolles, Bugarach, Cailhau, Cailhavel, Cambieure, Camps-sur-l'Agly, Cassaignes, Castelreng, Caunette-sur-Lauquet, Cépie, Clermont-sur-Lauquet, Couiza, Cournanel, La Courtète, Coustaussa, Cubières-sur-Cinoble, La Digne-d'Amont, La Digne-d'Aval, Donzac, Escueillens-et-Saint-Just-de-Béleugard, Festes-et-Saint-André, Fourtou, Gaja-et-Villedieu, Gardie, Gramazie, Greffeil, Ladern-sur-Lauquet, Lauraguel, Lignairolles, Limoux, Loupia, Luc-sur-Aude, Magrie, Malras, Malviès, Mazerolles-du-Razès, Montgradail, Monthaut, Missègre, Montazels, Pauligne, Peyrolles, Pieusse, Pomy, Rennes-le-Château, Rennes-les-Bains, Roquetaillade-et-Conilhac, Routier, Saint-Couat-du-Razès, Saint-Hilaire, Saint-Martin-de-Villereglan, Saint-Polycarpe, Signalens, La Serpent, Serres, Sougraigne, Terroles, Turreilles, Valmigière, Veraza, Villar-Saint-Anselme, Villardebelle, Villarzel-du-Razès, Villebazy, Villelongue-d'Aude.

Le but de ce périmètre est de prendre en compte la totalité des massifs forestiers et des entreprises de la filière bois sur le périmètre du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de la Vallée de l'Aude.

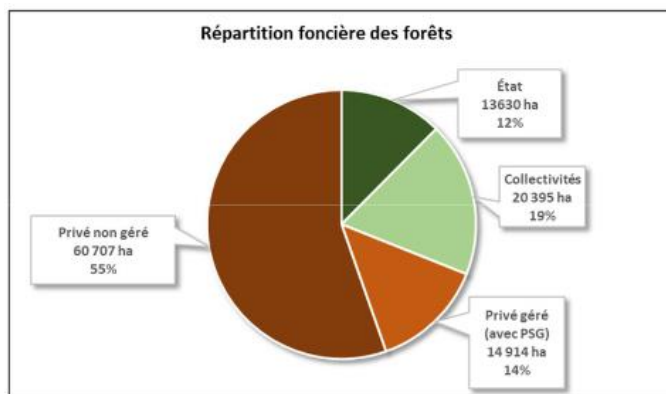
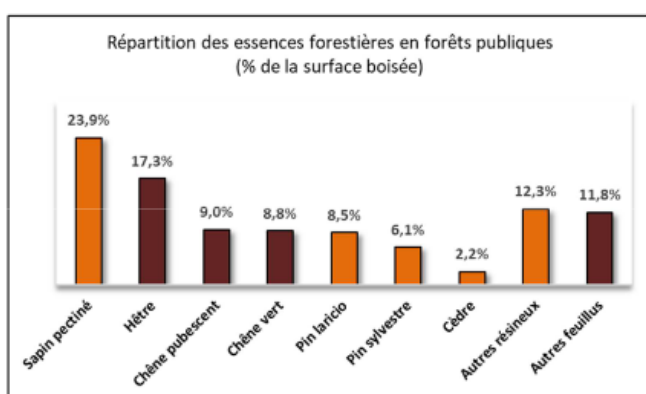
Les cartes ci-dessous permettent de localiser le territoire à plusieurs échelles. La Haute Vallée de l'Aude est située au Sud-Est de la région Occitanie et au Sud du département de l'Aude. C'est une zone limitrophe avec l'Ariège et les Pyrénées Orientales, ce qui en fait une zone « carrefour » et très diversifiée. La deuxième carte (sur la droite) synthétise les grandes villes et routes du territoire. L'Aude découpe le territoire en deux. La structure porteuse de la Charte Forestière est un regroupement entre la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises et du Limouxin. Les objectifs principaux de cette charte sont d'animer, de structurer et d'améliorer la filière forêt-bois au sein du territoire. Les missions de l'animateur de la Charte Forestière sont d'apporter un soutien dans la recherche de financements, un appui technique et un temps d'animation pour l'ensemble des acteurs du territoire de la Haute Vallée de l'Aude.



Cartographie du territoire de la HVA, localisation à l'échelle de la France à gauche et localisation des villes principales au sein du territoire à droite, source : PETR HVA

Ce territoire est diversifié du fait de sa richesse en termes d'habitats et de stations forestières. La surface de la forêt sur ce territoire est de 131 790 ha, d'après la BD Forêt V2 de l'IGN5, parmi lesquels 22 461 ha de forêts non productives (landes, formations herbacées...) ou faiblement productives (forêts ouvertes).

Les essences principales que nous pouvons trouver sont les hêtres et chênes pubescents gérés bien souvent en taillis au nord du territoire. Au sud-ouest, sur le plateau de Sault, nous trouverons surtout des sapinières, tandis qu'au sud-est la présence de pin est davantage marquée. La forêt est à dominance privée avec un fort morcellement. Le premier graphique ci-dessous, sur la gauche, montre la répartition par essence, tandis que le graphique de droite montre la répartition entre forêts publics et privées.



Graphiques montrant la répartition des essences forestières à gauche et la proportion de forêts privées/publiques à droite, source : étude MTDA sur le territoire de la HVA

## L'historique des CFT sur ce territoire

A la suite d'une phase de diagnostic du territoire (du 1er février 2011 au 31 juillet 2012), qui a permis d'identifier les ressources disponibles en termes de bois et d'entreprises de la filière, trois grands enjeux ont été déterminés, constituant les axes des actions qui ont été menées par la suite :

- ➔ Gestion et mobilisation des bois (incluant l'exploitation et la desserte forestière) ;
- ➔ Valorisation des bois locaux (filières de transformation du bois d'œuvre et du bois énergie) ;
- ➔ Valorisation des autres usages de la forêt (préservation de la biodiversité, accueil du public ...).

Un premier programme d'actions a alors été mis en œuvre, et évalué, entre le 1er août 2012 et le 30 juillet 2015. Pour donner suite aux très bons résultats en termes de dynamisation de la filière qu'à fait ressortir l'évaluation de l'animation, les élus et partenaires ont décidé de renouveler la démarche.

Lors de la phase de renouvellement de la Charte forestière qui a suivi (du 31 août 2015 au 31 janvier 2016), un nouveau programme d'actions a été élaboré pour une durée de 5 ans, conformément aux directives du Schéma régional de fonctionnement des chartes forestières de territoires. Ce programme a été validé lors du Comité de Pilotage du 19 janvier 2016. La mise en œuvre de ce programme d'actions a débuté le 1er février 2016. Dans le cadre du Plan de Développement Rural Languedoc-Roussillon 2014-2020, la CC Pyrénées Audoises a obtenu successivement 2 subventions pour l'animation et l'évaluation de la démarche. Le programme d'action 2016-2020 a permis de solidifier la filière forêt-bois au sein du territoire. De nouveaux projets se sont mis en place, comme la valorisation du bois des adhérents de la coopérative CAVALE ou la création de l'association REVA. Par ailleurs, le PAT CAPFOR, une étude de ressources fines a mis en lumière les gisements potentiels de bois sur le territoire afin de conforter la filière bois énergie. Une étude d'approvisionnement de la ressource a été réalisée, pour la première phase, par le cabinet MTDA. Tandis que la deuxième phase a été menée par le cabinet FAIG Bé. L'étude menée par MTDA a notamment permis de réaliser les graphiques et cartes ci-dessus.

A la suite de ce programme d'actions, une nouvelle phase de renouvellement a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et s'est achevée le 29 avril 2022, soit une phase de 6 mois.

Lors de cette phase de renouvellement de la Charte Forestière, un nouveau programme d'actions a été élaboré pour une durée de 5 ans. Ce programme a été validé lors du Comité de Pilotage du 30 mars 2022. Les orientations politiques du territoire sont aujourd'hui très nombreuses. Parmi ces orientations nous pouvons citer la valorisation du bois local (en filière bois d'énergie, bois de chauffage et bois d'œuvre), la gestion durable des forêts en insistant sur la prise en compte de la biodiversité et de la sensibilisation du grand public, le réaménagement foncier avec le morcellement en forêt privé ainsi que la gestion du gibier et des dégâts en forêt. Le programme d'actions se structure donc autour de deux enjeux principaux : Encourager une gestion durable des forêts et Valoriser l'utilisation du bois local. La suite de ce document détaillera l'ensemble de ce programme d'action.

## 2. Présentation des enjeux du Programme d'Actions 2022-2026

Le programme d'actions s'articule autour de 2 grands enjeux composés de plusieurs objectifs, identifiés par l'ensemble des partenaires lors des différents comités de suivi (comité de pilotage, comités techniques...). Ils ont, par la suite, été validés lors du comité des élus référents du mois de décembre 2021, du comité de pilotage du mois de décembre 2021 et de la commission forêt du mois de février 2022. Toutes ces réunions ont été financées dans le cadre du renouvellement de la Charte, phase devant se dérouler sur 6 mois. Le tableau ci-dessous présente ces enjeux et objectifs. Les deux enjeux symbolisent la filière forêt et la filière bois afin de représenter l'ensemble de la filière forêt-bois. Les divers objectifs de chacun des enjeux, font référence aux trois piliers du développement durable et donc à la gestion durable des forêts (pilier économique, social et environnemental). Au travers de l'ensemble de ces objectifs, plusieurs thématiques, prioritaires, sont représentées et synthétisées en annexe 2. Ces thématiques sont définies dans le cadre de l'outil « EVAL CFT ».

Enjeu	Objectifs
ENJEU 1 : Animation générale de la CFT	Objectif 1 : Faire vivre la CFT et accompagner les acteurs du territoire
ENJEU 2 : Encourager une gestion durable des forêts	Objectif 2.1 : Améliorer l'accessibilité des massifs forestiers et l'exploitation lors des coupes
	Objectif 2.2 : Informer les propriétaires sur les documents de gestion durable
	Objectif 2.3 : Sensibiliser les usagers de la forêt à la gestion durable des forêts
	Objectif 2.4 : Protéger la biodiversité en forêt
ENJEU 3 : Valoriser l'utilisation du bois local (bois d'œuvre et bois de chauffage)	Objectif 3.1 : Promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre local dans les projets de collectivités et de particuliers (ex des feuillus)
	Objectif 3.2 : Valoriser localement le bois de chauffage et le bois énergie local
	Objectif 3.3 : Soutenir et accompagner les professionnels de la filière forêt-bois

Chaque action opérationnelle fait l'objet d'une « fiche action », corédigée par le porteur de projet et l'animateur de la Charte Forestière. Une fiche action synthétise la description du projet : présentation de l'action (titre, contexte, objectifs ...), description de sa mise en œuvre, plan de financement, échéancier et indicateurs de suivi (issus de l'outil « Eval CFT »), etc. Ce document permet d'une part un meilleur suivi des actions, et d'autre part de s'assurer que le projet mis en œuvre correspond aux enjeux de la Charte Forestière.

### 3. Présentation des actions

Le présent projet a pour objectif global d'animer une charte forestière de territoire et de mener des actions spécifiques pour assurer la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie locale de développement forestier. Ci-dessous, nous avons décrit chacune des actions du programme par enjeu et par objectif.

ENJEU 1 : Animation générale de la CFT

Objectif 1 : Faire vivre la CFT et accompagner les acteurs du territoire

- Animation de la CFT
- Evaluation de la CFT
- Formation des élus

ENJEU 2 : Encourager une gestion durable des forêts

Objectif 2.1 : Améliorer l'accessibilité des massifs forestiers et l'exploitation lors des coupes

- Développement de l'outil MOUV
- Accompagnement de la commune de Merial dans sa demande de réaménagement foncier

Objectif 2.2 : Informer les propriétaires forestiers sur les documents de gestion durable

- Animation de la bourse foncière
- Proposer des diagnostics sylvicoles à destination des propriétaires forestiers

Objectif 2.3 : Sensibiliser les usagers de la forêt à la gestion durable

- Proposer des projets pédagogiques à destination des scolaires
- Sensibilisation et formation du grand public à la valorisation des bénéfices forestiers et paysagers au travers de sorties animées

Objectif 2.4 : Protéger la biodiversité en forêt

- Apporter un appui d'animation, des connaissances techniques et un soutien sur le terrain dans le cadre des contrats N2000 (exemple du contrat sur Counozouls)
- Inventorier les îlots de vieilles forêts
- Aider au financement d'îlots de senescence, vieillissement et arbres bio
- Proposer des diagnostics ou des inventaires de biodiversité auprès des propriétaires forestiers
- Apporter des solutions face aux dégâts de gibiers en forêt

ENJEU 3 : Valoriser l'utilisation du bois local

Objectif 3.1 : Promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre local dans les projets de collectivités et de particuliers (ex des feuillus)

- Promouvoir l'utilisation du bois local comme matériau de construction dans les projets publics
- Visite de bâtiments et d'entreprises à destination des élus du territoire
- Mettre en place des projets « vitrines » (exemple de l'aérodrome de Puivert)



Objectif 3.2 : Valoriser le bois de chauffage et le bois énergie local

- Animer des tables rondes afin de faire vivre des outils tels que le PAT-CAPFOR

Objectif 3.3 : Soutenir et accompagner les professionnels de la filière forêt-bois

- Etablir un répertoire des professionnels du bois et de la forêt (TFT, ouvriers, scieurs...)
- Accompagner l'installation et le développement des entreprises de la filière bois du territoire (CAE Sapie Bâtiment + REVA)

L'ensemble de ces actions permet de cerner les enjeux et problématiques du territoire. Comme le synthétise les annexes 1 et 6, les actions sont portées par 8 maîtres d'ouvrage et 5 financeurs sont impliqués sur l'ensemble des actions citées. Elles font toutes l'objet de réflexions collectives menées par différents partenaires, nous avons cumulé plus de 15 partenaires pour ce nouveau programme d'actions.

L'action s'intitulant « Animer des tables rondes afin de faire vivre des outils tel que le PAT-CAPFOR », met en lumière l'étude de ressource fine déjà existante sur le territoire. Cette étude regroupe trois phases, une première concernant l'état des lieux de la ressource, une deuxième permettant d'analyser la structure des différentes plateformes d'approvisionnement et une dernière phase mettant en place un catalogue d'approvisionnement pour faciliter le travail des gestionnaires de plateforme.

L'annexe 3 reprend l'ensemble des actions et précise les indicateurs de suivi associés.

## 4. Modalités d'animation pour la mise en œuvre du Programme d'Actions

### Gouvernance

La Charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude fait l'objet d'une gouvernance et d'un autofinancement bipartite entre la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises et la Communauté de Communes du Limouxin. Cette organisation est formalisée par une convention quinquennale, cf convention en pièce jointe. La Communauté de Communes Pyrénées Audoises est chargée de l'animation générale des travaux afférents à la mise en œuvre de la Charte Forestière de la Haute-Vallée de l'Aude. Elle est la structure référente auprès des partenaires techniques et financiers. Elle assure pour le compte des deux communautés de communes la maîtrise d'ouvrage des actions de la Charte Forestière.

À ce titre, la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises est chargée de :

- ➔ Fournir les moyens humains et matériels pour l'animation de la Charte forestière ;
- ➔ Constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Régional Occitanie dans le cadre des appels à projet du PDR ;
- ➔ Procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants pour la réalisation des prestations extérieures (signer les marchés, les notifier et les exécuter au nom de l'ensemble des territoires concernés) ;
- ➔ Effectuer un rapport d'étape auprès des communautés de communes signataires (particulièrement au moment du versement des aides).

L'ancrage au sein des communautés de communes permet une meilleure orientation d'investissements structuraux dans la filière bois. Il y a une volonté forte des élus impliqués dans la démarche Charte Forestière de Territoire d'accompagner et de soutenir les entreprises locales pour que la forêt et la filière bois deviennent des leviers de développement de l'économie locale.

La gouvernance actuelle du dispositif, en adéquation avec le Schéma régional des chartes forestières, prévoit la constitution de plusieurs instances afin d'assurer le suivi de la démarche.

Le Comité des Élus est l'organe décisionnel de la Charte Forestière de Territoire. Il se réunit si possible une fois par an pour valider et hiérarchiser les orientations stratégiques opérationnelles. Il est composé des élus référents et techniciens communautaires en charge du suivi de la démarche.

Un Comité de pilotage est organisé après chaque réunion du Comité des Élus afin de tenir informés les partenaires du résultat des actions entreprises. C'est un temps collectif d'échanges et de réflexions qui permet aux élus de consulter les acteurs socio-professionnels de la forêt et de la filière bois du territoire sur les actions opérationnelles retenues.

Le Comité de pilotage est composé, cf délibération :

- ➔ De 3 élus référents par communauté de commune, qui composeront également le Comité des Élus ;

- ➔ D'un élu par commune concernée par le périmètre de la Charte forestière ;
- ➔ D'un représentant pour chaque partenaire technique et financier ;
- ➔ Des techniciens communautaires en charge du suivi du dossier.

Des Comités Techniques thématiques aussi nombreux que nécessaire (au moins un par grand enjeu de la Charte forestière) seront organisés, rassemblant les partenaires techniques et financiers, pour formuler des préconisations d'actions dans le cadre des orientations stratégiques retenues, afin de préparer les autres comités de gouvernance. Ils sont force de proposition et vérifient la pertinence technique des projets qu'ils proposent ou que leurs font remonter les autres instances de la Charte Forestière.

L'animateur de la Charte forestière participera régulièrement aux Commissions communautaires (réunissant élus et agents des communautés de communes autour de thématiques de travail spécifiques, liées aux compétences des communautés de communes) pour impliquer autant que faire se peut les élus du territoire au suivi des actions mises en œuvre.

L'appui apporté par le Réseau régional des territoires forestiers, animé par l'Union régionale des collectivités forestières (Cofor), reste essentiel, dans un objectif de mutualisation des idées et des moyens (humains, techniques et financiers) et d'élaboration d'actions interterritoriales

## Animation

La rédaction du programme d'actions de la Charte Forestière est décomposée en trois étapes décrites ci-dessous. La mise en œuvre de l'opération sera effectuée par l'animateur de la Charte forestière, ce dernier étant rattaché à la Communauté de communes Pyrénées Audoises, maître d'ouvrage du présent projet.

L'animateur est employé à temps plein en Contrat à Durée Déterminée et emploiera 100 % de son temps à la mise en œuvre du programme d'action de la Charte Forestière.

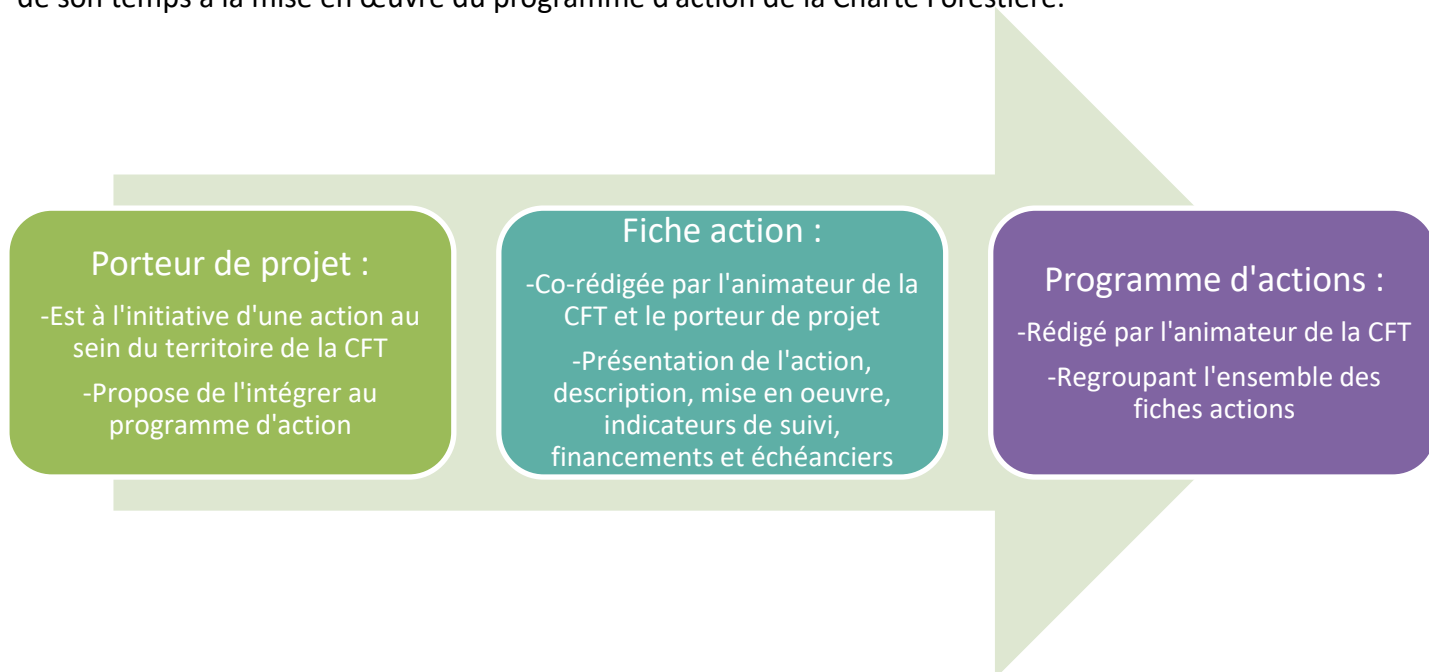


Schéma synthétisant la création d'un programme d'actions par l'animateur de la CFT.

Dans l'animation de la CFT, d'autres actions sont menées, notamment l'accompagnement des porteurs de projets dans l'émergence de leur action comme décrit dans le premier schéma ci-dessus. Mais aussi, l'animateur de la CFT suit la bonne réalisation des actions du programme en contactant les différents porteurs de projet et partenaires, il peut, par exemple, les aider dans leur recherche de financements. Il peut ainsi, au travers de toutes ces tâches, évaluer de manière continue la réalisation du programme d'actions de la CFT.

L'annexe 4 synthétise le temps que va passer l'animateur par grandes catégories d'actions. En pièce jointe, l'annexe 1 de l'Appel à Projet (et non l'annexe 1 de ce document), désigne aussi le temps que l'animateur va passer sur chaque action en détails.

La majeure partie de son temps, l'animateur va animer les différents comités énoncés précédemment (comités de pilotage, comités techniques...), il va assurer la veille d'actualité et d'information de la charte sur le territoire, il va communiquer et sensibiliser autour de la forêt et il va accompagner les acteurs du territoire.

En plus de cette animation générale, l'animateur va procéder à la réalisation totale de certaines actions comme la recherche de financements privés.

L'animateur va accompagner certains acteurs dans la recherche de financement pour certaines actions comme la mise en place de diagnostics par le CNPF, mais aussi, il accompagnera les acteurs dans l'émergence de leur(s) action(s).

L'animateur va participer aux réseaux pour contribuer aux objectifs de politiques régionales et favoriser les échanges et la transversalité entre territoires.

Dans un dernier temps, l'animateur procédera au suivi d'anciennes actions ou d'actions en cours.

## 5. Calendrier et financements

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération se déroulera sur 5 ans, sur la période 2022-2026, l'annexe 5 résume le calendrier à venir. Il sera financé dans le cadre de l'Appel A Projet 16.7, regroupant des financements de la région et du FEADER.

Afin de réaliser cette opération, un Equivalent Temps Plein, au sein de la structure, sera dédiée à cette mission pendant 5 ans, cf délibération en pièce jointe. Conformément à la notice d'information du formulaire de demande de subvention du type d'opération 16.7, les dépenses de personnel sont calculées sur la base du coût simplifié de la dernière moyenne annuelle des salaires bruts chargés connus de l'agent affecté à cette mission. En se basant sur les dépenses effectuées lors de la mise en œuvre du programme d'actions 2016-2020, on estime à 10 000 € HT le montant des frais de déplacements (indemnités kilométriques et de restauration) sur la période considérée.

Dans le cadre de la 16.7, il est demandé le financement du temps d'animation, des frais kilométriques, des frais de communication mais aussi le financement de deux actions en particulier :

- Création d'un annuaire (financement du graphisme et de l'impression)
- Visites dans des entreprises (financement des bus)

# Annexes

## Annexe 1 : Tableau récapitulatif des fiches actions

Enjeux	Objectifs	Code	Actions	Porteurs	Partenaires
<b>ENJEU 1 : Animer la CFT</b>	Objectif : Faire vivre la CFT	ANIM1	Animation générale de la CFT	Animateur CFT	
		ANIM2	Evaluation de la CFT	Animateur CFT	
		ANIM3	Formation des élus	COFOR	CFT
<b>ENJEU 2 : Encourager la Gestion Durable des Forêts (EGDF)</b>	Objectif 1 : Améliorer l'accessibilité des massifs forestiers et l'exploitation lors des coupes	EGDF11	Développement de l'outil MOUV	CFT, COFOR	
		EGDF12	Réaménagement foncier sur Merial	Commune de Merial	Département, CFT, ONF, CRPF
	Objectif 2 : Informer les propriétaires sur les documents de gestion durable	EGDF21	Proposer des diagnostics sylvicoles : recherche de financements et accompagnement dans leur mise en place	CRPF	
		EGDF22	Animation de la Bourse foncière	CRPF	
	Objectif 3 : Sensibiliser les usagers de la forêt à la gestion durable des forêts	EGDF31	Proposer un programme d'éducation et de sensibilisation des scolaires	GéeAude	CFT
		EGDF32	Animation des sorties nature et des expériences « outdoor »	Office de tourisme de la HVA	CFT, N2000, Associations naturalistes
	Objectif 4 : Protéger la biodiversité en forêt	EGDF41	Recherche de financements privés afin de soutenir la protection de la biodiversité en forêt (financements d'ilots, d'arbre bio...)	CFT	REFORESTATION Experts forestiers
		EGDF42	Proposer des diagnostics ou des inventaires de biodiversité	CRPF	
		EGDF43	Apporter des solutions face aux dégâts de gibiers en forêt	CCPA	Chambre d'agriculture, CFT, Fédération de chasse, DDTM
EGDF44		Appui technique dans la mise en place du contrat forestier	Animatrice N2000	Département,	

			N2000 avec le groupement forestier de Counouzouls		CEN, expert forestier, propriétaires, CFT, Associations naturalistes
		EGDF45	Inventaire et vérification terrain des îlots de vieilles forêts	CEN et fédération AudeClaire	

<b>ENJEU 3 : Valoriser l'Utilisation de Bois Local (VUBL)</b>	Objectif 1 : Promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre local dans les projets des collectivités et des particuliers	VUBL11	Accompagnement des collectivités dans leur projet de construction en bois local	COFOR	CFT, REVA
		VUBL12	Visites de bâtiments et d'entreprises avec les professionnels de la filière et les élus	Animateur de la CFT	Professionnels de la filière
		VUBL13	Mise en place de projets vitrines (exemple : soutien pour l'intégration de bois de la commune dans l'aérodrome de Puivert)	Animateur de la CFT	COFOR, communes, REVA
	Objectif 2 : Valoriser le bois de chauffage et le bois énergie local	VUBL21	Animation de tables rondes pour faire vivre des outils comme le PAT CAPFOR	CFT	Bureau d'étude FAIG Bé
		VUBL31	Création d'un annuaire des professionnels de la filière forêt-bois	Animateur de la CFT	REVA, l'ensemble des professionnels
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner les professionnels de la filière forêt-bois	VUBL32	Apporter un soutien aux professionnels de la filière bois	REVA + SAPIE	

## Annexe 2 : Tableau récapitulatif des thématiques de l'Appel A Projet

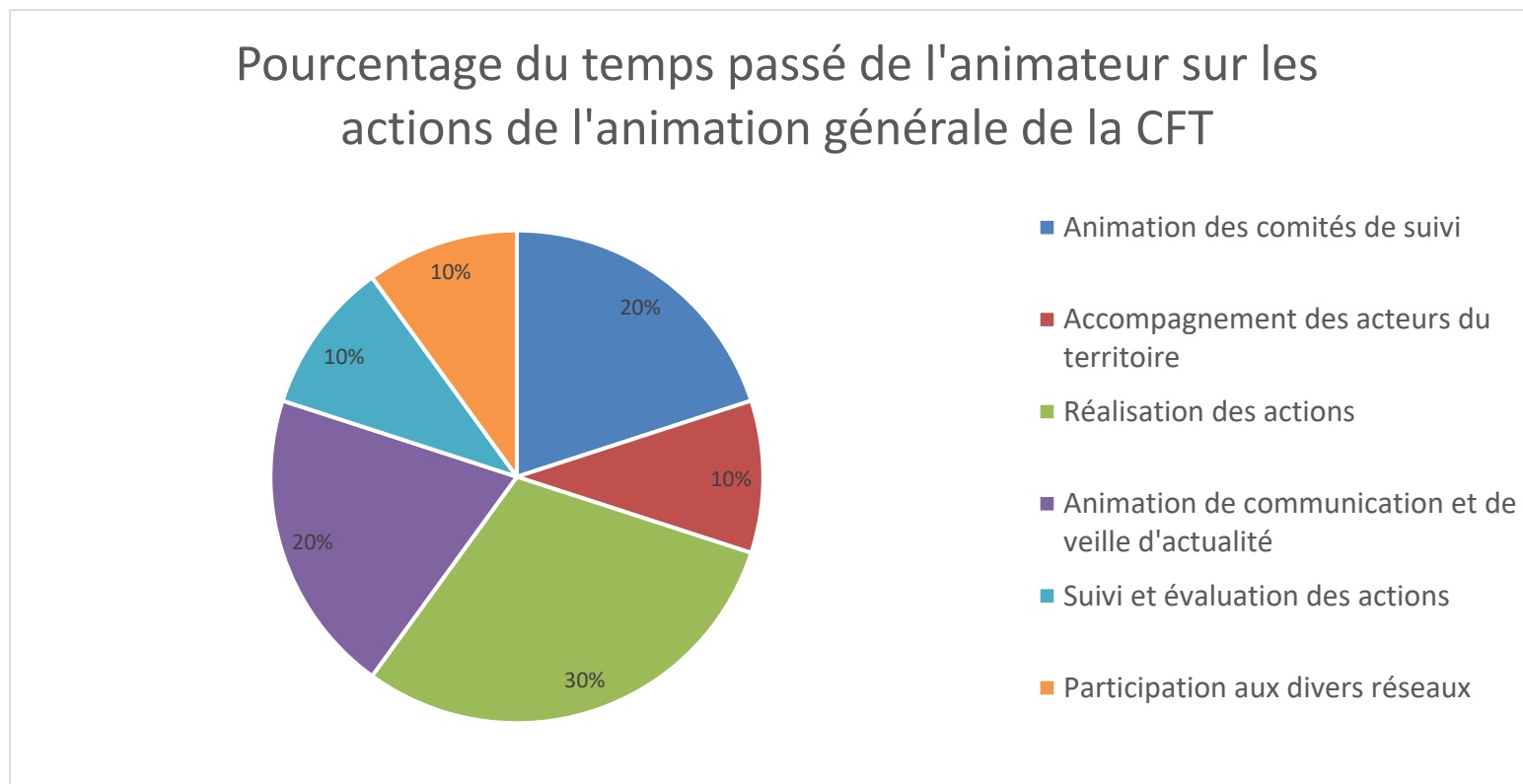
Enjeux	Objectifs	Code	Thématique associée	
<b>ENJEU 1 : Animer la CFT</b>	Objectif : Faire vivre la CFT	ANIM1	Suivi-animation-évaluation	
		ANIM2	Suivi-animation-évaluation	
		ANIM3	Suivi-animation-évaluation	
<b>ENJEU 2 : Encourager la Gestion Durable des Forêts (EGDF)</b>	Objectif 1 : Améliorer l'accessibilité des massifs forestiers et l'exploitation lors des coupes	EGDF11	Mobilisation et commercialisation du bois	
		EGDF12	Regroupement du foncier	
	Objectif 2 : Informer les propriétaires sur les documents de gestion durable	EGDF21	Amélioration et dynamisation de la sylviculture	
		EGDF22	Amélioration et dynamisation de la sylviculture	
	Objectif 3 : Sensibiliser les usagers de la forêt à la gestion durable des forêts	EGDF31	Loisirs et tourisme en forêt	
		EGDF32	Loisirs et tourisme en forêt	
		Objectif 4 : Protéger la biodiversité en forêt	EGDF41	Environnement et biodiversité en forêt
			EGDF42	Environnement et biodiversité en forêt
			EGDF43	Agriculture et forêt
	EGDF44	Environnement et biodiversité en forêt		
	EGDF45	Environnement et biodiversité en forêt		
	Objectif 1 : Promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre local dans les projets des collectivités et des particuliers	VUBL11	Transformation et valorisation des bois	
		VUBL12	Transformation et valorisation des bois	
		VUBL13	Transformation et valorisation des bois	
Objectif 2 : Valoriser le bois de chauffage et le bois énergie local	VUBL21	Transformation et valorisation des bois		
Objectif 3 : Soutenir et accompagner les professionnels de la filière forêt-bois	VUBL31	Amélioration et dynamisation de la sylviculture, Mobilisation et commercialisation du bois, Transformation et valorisation des bois		
	VUBL32	Mobilisation et commercialisation du bois, Transformation et valorisation des bois		

### Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de suivi par action

Enjeux	Objectifs	Code	Indicateurs de suivi
<b>ENJEU 1 : Animer la CFT</b>	Objectif : Faire vivre la CFT	ANIM1	Nombre de réunions et comités organisés
		ANIM2	Nombre d'actions évaluées
		ANIM3	Nombre de formations réalisées
<b>ENJEU 2 : Encourager la Gestion Durable des Forêts (EGDF)</b>	Objectif 1 : Améliorer l'accessibilité des massifs forestiers et l'exploitation lors des coupes	EGDF11	Nombre d'utilisateurs de l'outil MOUV
		EGDF12	Réalisation du réaménagement foncier
	Objectif 2 : Informer les propriétaires sur les documents de gestion durable	EGDF21	Nombre de diagnostics réalisés
		EGDF22	Réalisation de l'animation
	Objectif 3 : Sensibiliser les usagers de la forêt à la gestion durable des forêts	EGDF31	Nombre de programmes scolaires réalisés
		EGDF32	Nombre de sorties effectuées
	Objectif 4 : Protéger la biodiversité en forêt	EGDF41	Nombre de financements privés trouvés, Propositions de financements
		EGDF42	Nombre de diagnostics réalisés
EGDF43		Nombre de tables rondes (autour de cette thématique) réalisées	
EGDF44		Nombre de contrats fait	
<b>ENJEU 3 : Valoriser l'Utilisation de Bois Local (VUBL)</b>	Objectif 1 : Promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre local dans les projets des collectivités et des particuliers	VUBL11	Nombre de conventions d'accompagnement réalisées
		VUBL12	Nombre de visites effectués
		VUBL13	Nombre de projets mis en lumière (site cofor, site CCPA, site REVA, visites)
	Objectif 2 : Valoriser le bois de chauffage et le bois énergie local	VUBL21	Nombre de tables rondes (autour de cette thématique) réalisées
	Objectif 3 : Soutenir et accompagner les professionnels de la filière forêt-bois	VUBL31	Nombre de professionnels, nombre d'annuaire, nombre de diffusion
		VUBL32	Nombre d'accompagnements réalisés




## Annexe 4 : Graphique synthétique du temps passé par l'animateur de la CFT



*Il est important de préciser que ce graphique correspond au temps passé par grande catégorie d'action. Les catégories « Réalisation des actions » et « accompagnement des actions des divers partenaires » regroupent le temps passé sur les deux enjeux du programme d'actions. Il est important de préciser que sur l'enjeu 2, l'animateur passera environ 20% de son temps, il en va de même pour l'enjeu 3. Le détail du temps passé sur chacune de ses actions est présenté dans le document intitulé « Annexe 1 » en pièce jointe de ce dossier et non en annexe de ce document.*

## Annexe 5 : Calendrier de mise en œuvre



Mois\Année	2022	2023	2024
<b>Janvier</b>			
<b>Février</b>			Organisation de l'ensemble des comités (comité des élus référents + comité de pilotage + commission forêt) afin d'évoquer le financement du programme d'action (fin de l'AAP 16.7)
<b>Mars</b>		Commission forêt	
<b>Avril</b>			
<b>Mai</b>	-Envoie du dossier pour le futur programme d'actions de la CFT dans le cadre de l'AAP 16.7 -Organisation de tables rondes autour des dégâts de gibiers en forêt (lien avec la DDTM) -Recrutement du nouvel animateur de la CFT		
<b>Juin</b>	-Fin du financement du programme Terra Rural -Organisation d'une réunion pour le réaménagement foncier de Mérial		
<b>Juillet</b>			
<b>Aout</b>			
<b>Septembre</b>	Début du programme d'éducation et sensibilisation auprès des scolaires (lien avec GéeAude)		Fin des financements dans le cadre de l'AAP 16.7
<b>Octobre</b>			
<b>Novembre</b>			
<b>Décembre</b>	Comité de pilotage annuel	Comité de pilotage annuel	Comité de pilotage annuel évoquant l'évaluation de la CFT

## Annexe 6 : Synthèse des critères de sélection

Principes de sélection	Critères de sélection	Charte forestière Haute-Vallée de l'Aude
Projets issus d'une stratégie locale de développement, porté par des communes et leurs groupements ou une structure collective économique, et s'inscrivant dans une démarche collective multi-partenariale	Nombre de communes	137
	Pertinence administrative : périmètre calqué sur un territoire administratif existant	Oui : PETR Vallée de l'Aude
	Mise en place d'indicateurs de suivi	Des indicateurs de suivi et d'évaluation seront précisés pour chaque action du programme d'actions : ces indicateurs sont issus de l'outil « Eval CFT »
	Mise en place d'un comité de pilotage	Oui : délibération désignant la mise en place de ce comité + compte rendu du précédent comité de pilotage
	Mise en place d'un comité des élus	Oui : délibérations désignant les élus communautaires référents
	Description détaillée des enjeux et mise en évidence du lien entre enjeux et contenu du projet	Présent cahier des charges
	Méthodologie détaillée, argumentée et fourniture d'un calendrier de mise en œuvre	Présent cahier des charges
	Fourniture des bilans annuels des années précédentes	Le bilan des années 2016-2019 est fourni en pièce jointe
Moyens humains dédiés à la mise en œuvre de la stratégie	Moyens humains dédiés à la réalisation du dossier	1 ETP
	Pérennité des moyens	CDD
Diversité des thématiques traitées	Diversité des thématiques	Le programme d'actions traite de 7 thématiques
Mise en place d'un partenariat public-privé	Nombre de maître d'ouvrage d'actions du programme	8
	Nombre d'acteurs financiers impliqués	5
	Nombre d'acteurs économiques impliqués	Supérieur à 15
Projets facilitant la création ou la structuration d'activités économiques sur le territoire	Volume de bois mobilisable issu des actions du programme	Supérieur à 20 000 m <sup>3</sup>
	Existence ou prévision de réalisation d'une étude entreprise	Étude filière aval, CRITT, 2012 Étude pour l'optimisation des circuits d'approvisionnement, 2020
	Existence ou prévision de réalisation d'une étude ressource fine	Étude ressource, ONF / CRPF, 2012 Étude pour l'optimisation des circuits d'approvisionnement, 2020
Adéquation des sujets traités avec les thématiques prioritaires de la stratégie régionale pour la filière bois-forêt	Part des thématiques prioritaires au regard de la stratégie régionale pour la filière forêt bois	Plus de 50% des thématiques prioritaires au regard de la stratégie régionale pour la filière forêt bois sont traitées, cf tableau des thématiques

